

X
X
X
X
X
X
X

Puymoyen, le 6 mars 2025

SUC : X

N° de matricule : X

Mot de passe : X

REF. : 2025-109/BM/CM/CD

Dossier suivi par Carine DEMARLY

Objet : CIRCULAIRE N°1 : CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE DU 18 AVRIL 2025

Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil d'Administration (CA) et conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16), nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire de la FDC16 qui se tiendra, en présentiel, au Complexe Paul Dambier de Champniers **le vendredi 18 avril 2025 à 17h00**.

Dans cette 1^{ère} circulaire au format dématérialisé cette année, vous trouverez l'ensemble des documents suivants dont certains sont joints à ce pli :

- 1) L'ordre du jour arrêté par le Conseil d'Administration le 27 janvier 2025.
- 2) Les conditions de participation au vote.
- 3) La feuille de droits de vote à retourner avant le 29 mars 2025 (cachet de la Poste faisant foi).
- 4) La demande de subvention « nouveau chasseur » à remettre avant le 29 mars 2025.
- 5) La demande de médaille à retourner avant le 17 mars 2025 (pour rappel, une seule demande par territoire de chasse).
- 6) Le coupon réponse pour le banquet : 30 € par personne à remettre avant le 29 mars 2025 et accompagné de votre règlement établi à l'ordre de la FDC16 (pour rappel, prise en charge par la FDC16 d'un repas par territoire de chasse participant à l'assemblée générale).

La totalité des documents a été déposée sur votre espace adhérent privatif Retriever. A cet effet, nous vous transmettons votre identifiant de connexion ainsi que le mot de passe en haut de la présente correspondance.

Compte tenu que deux propositions pour financer le budget prévisionnel 2025-2026 seront soumises au vote cette année, toutes les résolutions (approbation des comptes, montant des cotisations et des redevances...) feront l'objet d'un vote à bulletin secret, en fin d'assemblée, sous le contrôle de l'huissier de justice.

A quelques semaines de notre assemblée générale, la FDC16 a fait le choix d'aller à la rencontre de ses adhérents en organisant cinq réunions de secteurs soit une réunion par unité cynégétique. Toutes les réunions auront lieu à 18h00.

Si vous ne pouvez pas être présent, nous vous demandons de bien vouloir vous faire représenter par un membre de votre Conseil d'Administration ou de votre bureau. En cas d'indisponibilité pour la réunion de votre SUC, n'hésitez pas à participer à nos travaux dans un autre secteur.

PLANNING DES REUNIONS DE SECTEURS 2025			
Date et horaire	Lieu et adresse	SUC concernées	Elu référent
Mardi 25 mars à 18h00	Centre éducatif et culturel de Genac Le Bourg 16170 GENAC-BIGNAC	TG1, TG2, TG3, TG4 et TG5	Bruno MEUNIER
Mardi 25 mars à 18h00	Salle des fêtes de la Soulène 10, route Marquis de la Chétardie 16150 EXIDEUIL SUR VIENNE	TR1, CL1 et CL2	Joël BEAULIEU
Mercredi 26 mars à 18h00	Salle municipale 1, rue de la Bonnieure 16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	TR2, TR3, TR4 et CL3	Gérard KUHN
Mercredi 26 mars à 18h00	Salle des fêtes Le bourg 16190 AIGNES-ET-PUYPEROUX	PM1, PM2, PM3 et PM4	Claude PINEL
Jeudi 27 mars à 18h00	Salle des distilleries 2, rue Aimé Richard 16130 SEGONZAC	CS1, CS2, CS3 et CS4	Joël BOUTENEGRE

La 2^{ème} circulaire qui vous sera transmise ultérieurement sera consacrée à la partie budgétaire.

Comptant sur votre présence à ces réunions de secteurs ainsi qu'à notre assemblée générale, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER

**ORDRE DU JOUR
ARRETE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

- Déclaration d'ouverture du Président.
- Désignation du bureau de l'assemblée générale.
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024.

Sont consultables sur notre site internet www.fdc16.com, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2024, le procès-verbal de Maître DENIS (huissier de justice) et le rapport de notre Commissaire aux Comptes, Louis-Guillaume BLANC.

- Rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport d'activité en vidéo : présentation du nouveau SDGC 2024-2030.
- Rapport moral par le Président.
- Rapport financier par le Trésorier et l'Expert-Comptable.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025 : quitus et affectation du résultat.
- Approbation du budget prévisionnel 2025-2026 avec vote des cotisations et participations financières.

L'assemblée générale devra approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024, le budget prévisionnel de l'exercice 2025-2026 et fixer le montant des cotisations, redevances et contributions de la campagne de chasse 2025-2026. A ce titre, l'ensemble des éléments vous seront transmis dans la seconde circulaire début avril.

- Délibérations sur les questions mises à l'ordre du jour.
- Allocutions officielles.

L'assemblée générale sera également invitée à délibérer sur les questions soumises au vote par le Conseil d'Administration ou par les adhérents de la FDC16 dans les conditions suivantes prévues à l'article 11 des statuts :

- « Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit ou déposée contre récépissé au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance. » **c'est-à-dire avant le 29 mars 2025** (le cachet de la poste faisant foi).

- Clôture de l'assemblée générale par le Président.

Toutes les résolutions (approbation des comptes, montant des cotisations et des redevances...) feront l'objet d'un vote à bulletin secret en fin d'assemblée sous le contrôle de l'huissier de justice.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'assemblée générale comprend tous les membres de la FDC16 ayant versé leur cotisation à quelque titre qu'ils soient affiliés. Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent, titulaire du permis de chasser ou détenteur d'un droit de chasse.

Cette procuration identifie le mandataire et le mandant. Si le mandataire est le représentant d'une personne morale, cela est précisé dans la procuration. Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la FDC16, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

Lorsque le mandant est une personne physique, le mandat désigne expressément soit le mandataire lorsqu'il s'agit d'une autre personne physique soit le représentant légal lorsqu'il s'agit d'une personne morale. Lorsque le mandant est une personne morale, le mandat est donné conformément aux dispositions qui régissent celles-ci. Le mandataire peut être une personne physique ou morale.

Les adhérents de la FDC16 qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la Fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, **soit au plus tard le 29 mars 2025**, date limite impérative.

La liste des adhérents et des droits de vote seront consultables au siège de la FDC16 pendant les huit jours précédant l'assemblée générale. Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente, soit **102 voix**.

Une feuille de droits de vote « territoire » est jointe à la présente convocation.

Votre dossier de vote doit obligatoirement parvenir au siège de la FDC16 avant le 29 mars 2025 (cachet de la Poste faisant foi).

Feuille DROITS DE VOTE TERRITOIRE

SOCIETE DE CHASSE OU CHASSE PRIVEE DE
INTITULE
MATRICULE

2025

Coller les timbres « Vote 16 » **originaux** pour la saison 2024-2025 de chaque chasseur ayant donné pouvoir. **Ne pas utiliser de SCOTCH. Pas d'envoi par mail.** Merci.

Ceci n'est qu'un modèle, vous pouvez reproduire autant de feuilles que vous le désirez.

DEMANDE DE SUBVENTION « NOUVEAU CHASSEUR »

Campagne de chasse 2024-2025
(Montant de 50 €)

Territoire de chasse : X

Nom du « nouveau chasseur » accueilli : _____

Prénom du « nouveau chasseur » accueilli : _____

N° de permis de chasser : _____

Date de délivrance du permis de chasser : _____

Je soussigné(e), X

Président(e) de X

ci-dessus mentionnée, certifie que ce nouveau chasseur est adhérent de mon association de chasse.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A _____, le _____

(Signature)

RAPPELS :

- Cette subvention n'est valable que pour les nouveaux chasseurs ayant validé leur permis de chasser auprès de la FDC16.
- La subvention « nouveau chasseur » n'est versée que pour un seul nouveau chasseur.
- Est considéré comme « nouveau chasseur » la personne qui vient d'obtenir son permis et le fait valider pour la première fois.
- Chaque nouveau chasseur ne peut faire bénéficier qu'un seul territoire de la subvention. Vérifiez avec le nouveau chasseur qu'aucun autre territoire ne fait de demande pour lui, sinon c'est le nouveau chasseur qui choisira le territoire à qui il préfère voir attribuer la subvention.
- Subvention maxi d'un seul nouveau chasseur par territoire.

Demande à adresser impérativement à la FDC16 avant le 29 mars 2025

par courrier à Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente,
Rue des Chasseurs - ZE - 16400 PUYMOYEN
ou par mail carine.demarly@fdc16.com

N'oubliez pas de joindre un Relevé d'Identité Bancaire

MENU

NOMBRE DE PLACES LIMITEES : 450

TARIF : 30 €

Apéritif servi à table

*Soupe de Champagne à la framboise (framboise entière) ou jus de pomme
Moelleux courgette chèvre et pointe de mascarpone
Crostini de tapenade d'olives vertes
Cannelés salés de Bordeaux, parmesan, tomate*

Entrée

Saumon fumé aux graines de sésame sur fondue de poireaux au curry

Plat

*Médaille de veau sauce forestière,
Pommes de terre éventail à la fleur de sel,
Verrine de flan de champignons*

Salade et duo de fromages

*Brie de Meaux,
Saint-Nectaire laitier et sa confiture de figes*

Dessert

Entremets mangue passion et chocolat blanc

Café et son amandine au buffet

*Vins blanc et rouge, pétillant
Eaux plate et pétillant*

**Vous trouverez les cartes de banquet dans les dossiers qui vous seront remis le jour de l'AG.
Elles seront exigées pour l'entrée au dîner.**

COUPON-REPONSE

INSCRIPTION AU DINER

Assemblée générale

18 avril 2025

Nom du territoire : X

N° de matricule : X

1 repas gratuit

NOM et Prénom

Fonction

--	--

Et

repas X 30 € soit un montant de _____ €

Règlement par chèque à l'inscription, à l'ordre de la FDC16

A retourner **avant le 29 mars 2025** à la FDC16 - Rue des chasseurs – ZE - 16400 PUYMOYEN

Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Merci par avance de votre compréhension.

A _____, le _____ 2025.

**Nombre de
places limitées
à 450**

Signature